



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

<b>Identification du produit</b>	CATÉCHOL
<b>Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)</b>	1,2-benzenediol; 1,2-dihydroxybenzene; 1,3-dihydroxybenzene; 2-hydroxyphenol; catechol dipotassium salt; catechol sodium salt; pyrocatechol.
<b>Code du produit</b>	CR-0125
<b>Formule chimique</b>	$C_6H_6O_2$
<b>Masse molaire</b>	110.11
<b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
<b>Fournisseur</b>	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h <a href="http://www.labmat.com">www.labmat.com</a> <a href="mailto:labmat@labmat.com">labmat@labmat.com</a>
<b>Téléphone urgence</b>	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
<b>Date FDS préparée</b>	2025-07-16

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification SIMDUT

- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1
- Toxicité aiguë-Cutanée - catégorie 3
- Toxicité aiguë-Orale - catégorie 3
- Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 2
- Cancérogénicité - catégories 1B
- Sensibilisation cutanée - catégories 1
- Poussières combustibles - catégorie 1

### PICTOGRAMMES



### Mention d'avertissement

DANGER

### Mentions de danger (H)

- Provoque une irritation cutanée
- Provoque des lésions oculaires graves
- Toxique par contact cutané
- Toxique en cas d'ingestion
- Susceptible d'induire des anomalies génétiques
- Peut provoquer le cancer
- Peut provoquer une allergie cutanée
- Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

### Conseils de prudence (P)

- Se laver soigneusement après manipulation.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).
- En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- Porter des gants de protection (Viton®, nitrile, butyle), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation
- Garder sous clef.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Rincer la bouche.
- Se procurer les instructions avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- Éviter de respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer.

### Autres dangers

NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

**Santé** 3  
**Inflammabilité** 1  
**Réactivité** 1  
**Spécial**

## SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Catéchol	120-80-9	<=100%

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Toux. Difficultés respiratoires. Maux de têtes. Nausée et vomissements. Dépression du système nerveux central. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant. En cas d'intoxication, on peut administrer comme antidote: Le charbon activé peut être administré si les victimes sont conscientes et alertes. Utilisez 15 à 30 g pour les enfants, 50 à 100 g pour les adultes, avec 125 à 250 ml (1/2 à 1 tasse) d'eau. (10g de charbon par 1g de toxique en général). Lait. Blancs d'œufs battus.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Donnée non disponible.
<b>Produits de combustion</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone. Dioxyde de carbone.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. Couper toutes les sources d'ignition. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.
<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage</b>	Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Catéchol	120-80-9	VEMP	5 ppm 23mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		VEMP	5ppm	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée) Un effet cancérigène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études relatives à la cancérogénicité chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain.			
		VEMP	5ppm	Canada. Ontario Reg 833.
		VEMP	5ppm	Canada. LEP Colombie Britannique

<b>Origine des données</b>	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
<b>Respiratoire</b>	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Viton® (Fluoroélastomère). Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Utiliser des chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Incolore à blanc à brun.
<b>Odeur</b>	Odeur phénolique.
<b>Seuil d'odeur</b>	détection: 8.0 mg/L.
<b>Point de fusion et congélation</b>	104 - 106 °C.
<b>Point d'ébullition</b>	245.5 °C 473.9 °F à 1,013 hPa.
<b>Inflammabilité</b>	Poussières combustibles.
<b>Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité</b>	Donnée sans objet.
<b>Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité</b>	Donnée sans objet.
<b>Point d'éclair</b>	127 °C (261 °F) - coupelle fermée.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	510 °C.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible.
<b>pH</b>	Donnée non disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>	Donnée sans objet.
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau.égal ou supérieur à 100 mg/mL à 70,7 °F.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)</b>	Donnée non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	5 mmHg à 219°F; 10 mmHg à 244.9°F.
<b>Masse volumique et densité relative</b>	1.344 à 68 °F.
<b>Densité de vapeur relative</b>	3.79.(Air = 1).
<b>Caractéristiques des particules</b>	Flocons.

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Les poussières fines de matières organiques ont un potentiel de former un mélange combustible ou explosif avec l'air, si confinées dans un espace restreint et soumises à une source d'inflammation. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
<b>Stabilité chimique</b>	Sensible à la lumière. Sensible à l'air. Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Éviter la formation de poussière.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Anhydrides d'acides. Bases. Chlorures d'acide. Oxydants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### CATÉCHOL

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation. Peut provoquer: Provoque de graves lésions des yeux.
- Peau	Irritation. Dermate. Convulsions. Certaines sources indiquent avoir eu des cas rapportés de: Dépression du système nerveux central.
- Respiration	Toux. Convulsions. Difficultés respiratoires. Mal de gorge. Sensation de brûlure.
- Ingestion	Douleurs abdominales. Nausées et vomissements. Diarrhée. Convulsions. Difficultés respiratoires.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
<b>DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Cutanée - Lapin - 800 mg/kg. DL50 Oral - Rat - 260 mg/kg. DL50 Cutanée - Rat - 600 mg/kg.
<b>CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)</b>	CL50 Inhalation - Rat - 4 h - > 1,06 mg/l.

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### CATÉCHOL

<b>Écotoxicité</b>	Toxicité pour les poissons: CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 3.5 mg/L, 96h. CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 8.9 mg/L, 96h. Toxicité pour les microorganismes: CE50 - 174 mg/L 210 min. 29.7 mg/L 30 min. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: Daphnia magna (Grande daphnie) - CE50 - 1.66 mg/L, 48h.
<b>Persistance et dégradation</b>	Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non-disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
<b>Autre effets nocifs</b>	Donnée non-disponible.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Numéro UN</b>	2811
<b>Appellation réglementaire</b>	SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Catéchol)
<b>Classification du TMD</b>	Matières toxiques 6.1
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Indice de quantité limitée</b>	5 kg
<b>Indice PIU</b>	-
<b>Dispositions particulières</b>	16

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>SIMDUT CANADA</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2</li><li>- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1</li><li>- Toxicité aiguë-Cutanée - catégorie 3</li><li>- Toxicité aiguë-Orale - catégorie 3</li><li>- Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 2</li><li>- Cancérogénicité - catégories 1B</li><li>- Sensibilisation cutanée - catégories 1</li><li>- Poussières combustibles - catégorie 1</li></ul>
----------------------	---

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

**DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-07-16**